

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



*Au service
des peuples
et des nations*

Date : 09/07/2020

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

Numéro du projet : CIV10- 00106063 PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG).

Durée du contrat/services (si applicable) : 25 jours ouvrés

a) Les Offres devront être soumises **sous plis scellés distincts et porter la mention :**

CONSULTANT NATIONAL EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG).

b) Les dossiers sont à transmettre dans deux documents distincts (offre technique et offre financière), et devront nous parvenir à l'adresse suivante : procurement.offers.ci@undp.org

c) Ou déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgass Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le 24 Juillet 2020 à 13h00.**

Les offres comprendront :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail
- Une proposition financière

Si vos propositions techniques et financières sont dans le même document et non séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays);

Les critères d'évaluation technique

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					

EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

TERMES DE REFERENCES RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

1. **Contexte et situation**

Le rapport de 2015 du Secrétaire Général de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2015/203) cite la Côte d'Ivoire comme l'un des pays prioritaires dans le domaine des violences basées sur le genre, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits. Les violences sexuelles se sont accrues ces dernières années et sont souvent gardées sous silence ou font l'objet de règlement en dehors des tribunaux. Cette situation pourrait s'expliquer par la position inégale des femmes et des filles dans la société, le déséquilibre des pouvoirs entre l'homme et la femme lié aux pratiques traditionnelles.

Toutefois, de nombreuses mesures ont été prises, de nombreuses actions menées en matière de lutte contre les VBG, et des entités spécialisées sont responsables de la prise en charge des victimes avec comme principal document de référence, la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG adoptée. Un Programme National de lutte contre les VBG est en voie d'être mis en place en remplacement du comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Jusqu'en décembre 2019, 63 plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG existent sur le territoire national ainsi qu'un Système de Gestion de l'Information sur les VBG (GBVIMS) dont le leadership est dévolu au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il faut également relever les acquis du système parallèle développé par le Système des Nations Unies (MARA) pour la collecte des données, des cliniques juridiques mises en place dans les centres sociaux par l'Association des femmes Juristes de Côte d'Ivoire, et des bureaux d'accueil genre (Gender desks) installés dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie. Globalement, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNLVBG) devait être renforcée et le programme national de lutte contre les VBG en création par le gouvernement devrait être soutenu pour assurer une coordination cohérente, et favoriser les synergies et les complémentarités. C'est dans ce contexte qu'a été formulé le projet, dénommé « Projet D'Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) ».

Le projet PARR/VSBG vient en accompagnement de la stratégie nationale de lutte contre les VBG. Il est la contribution du PNUD et de ses partenaires (notamment l'Ambassade des États-Unis en Côte d'Ivoire, les Ministères techniques ivoiriens intéressés), à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale pour contribuer à la réponse nationale aux défis des Violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), plus particulièrement à l'ouest de la Côte d'Ivoire, où, en dépit des efforts consentis et des résultats notables, plusieurs défis subsistent.

De façon spécifique, le projet a : (i) Renforcé le professionnalisme des forces de sécurité intérieure dans la prise en charge des VSBG (environ 385 personnes); (ii) Renforcé l'efficacité de la justice en matière de prise en charge des cas de VSBG (environ 50 magistrats) ; (iii) Renforcé la confiance des populations dans les instruments légaux mis en place pour leur protection ; (iv) Renforcé les capacités nationales et celles des services de sécurité en matière de coordination et de collecte d'information sur les VSBG.

Le projet couvre la période de novembre 2017 à avril 2020 et est financé conjointement par l'Ambassade des États-Unis en Côte d'Ivoire et le PNUD pour un montant total de 1.091.906. USD réparties ainsi : US Embassy : 990.049 et PNUD : 101.857.

La mise en œuvre effective du projet a débuté en janvier 2018 et les interventions du projet ont effectivement concerné, en raison de la recrudescence des violences sexuelles, les zones ouest et sud-ouest, spécifiquement les régions du Cavally, Tonkpi, Guémon et San-pédro sans oublier certaines interventions au niveau national. Elles ont porté notamment sur la mise à disposition d'une étude déterminant les domaines de collaboration à améliorer entre la justice et la police judiciaire et entre acteurs judiciaires et acteurs non judiciaires ; la conduite d'une mission internationale de partage d'expériences sur la prise en charge judiciaire des violences sexuelles basées sur le genre ; des ateliers de formation des policiers et gendarmes sur les VBG et comme animateurs relais ; la formation des gestionnaires de bureaux d'accueil genre, des médecins et prestataires de santé et des magistrats ; la mise en place de bureaux d'accueil genre ; les sessions d'échanges ; l'extension des capacités du call center du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; l'équipement en matériel des plateformes VBG et des bureaux locaux d'assistance judiciaire et la prise en charge juridique et médicale des victimes de violences sexuelles.

La mise en œuvre du projet a permis d'obtenir des avancées considérables, notamment, l'insertion de la formation sur les VBG dans les curricula de formation initiale de la magistrature, la création de cellules VBG au sein des tribunaux et cours d'appels, l'insertion des VBG dans les curricula de formation initiale et continue de la police, la mise en place de bureaux d'accueil genre dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie, la mise à disposition d'un outil de collecte des données VBG pour la police judiciaire (outil GBV IMS) ; l'extension des capacités du centre d'appel du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'équipement de 28 plateformes VBG, du bureau central d'assistance judiciaire et de 30 bureaux locaux d'assistance judiciaires, la sensibilisation directe de 4 785 personnes sur le droit et les procédures judiciaires et la prise en charge juridique et l'accompagnement médicale et juridique de 131 personnes victimes de violences sexuelles. Les avancées institutionnelles et fondamentales au niveau de la justice ont pu être atteintes grâce à la mission internationale de partage d'expériences conduite avec trois grandes directions du ministère de la justice et des Droits de l'Homme.

Le projet est placé sous le leadership du pilier "Gouvernance" du CPD 2017-2020 du PNUD et s'achève en avril 2020 et il touche de façon transversale plusieurs Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1, 2, 3, 4 et 5, car la lutte contre les violences sexuelles est une question de développement durable inclusif.

L'exécution du Projet est assurée directement par le PNUD en collaboration avec tous les partenaires nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux. Un plan de travail est établi chaque année, validé par le comité de pilotage et mis en œuvre par le PNUD et l'ensemble des partenaires. Le PNUD est responsable de la mise en œuvre et de la bonne coordination avec les projets similaires en cours. La mise en œuvre du projet a été faite en interaction parfaite avec les différentes parties prenantes notamment le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense (Le Commandement Supérieur de la Gendarmerie); le Ministère de la Sécurité et de la protection civile (La Direction Générale de la Police Nationale); le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (La Direction des Affaires Civiles et Pénales); le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (Le Comité National de Lutte contre les Violences basées sur le genre) ; la Société civile (Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire à travers ses cliniques juridiques) et l'UNFPA.

Les groupes cibles du projet sont : la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN), la Gendarmerie Nationale, les juridictions, les plateformes VBG.

Les bénéficiaires finaux sont les fonctionnaires de police et de gendarmerie, les magistrats, les officiers de police judiciaire et les greffiers, les populations de Côte d'Ivoire, plus particulièrement celles de l'Ouest et du sud-ouest.

2. Objet, champs et objectifs de l'évaluation

En collaboration avec la coordination du projet, les partenaires opérationnels et les bénéficiaires, le Consultant-Evaluateur aura à mener une évaluation finale du Projet d'Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG). Cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes. Les objectifs de cette évaluation sont de :

- Faire le bilan de la mise en œuvre du projet, et des résultats atteints à la fin du projet par rapport à ceux fixés ;
- Analyser les changements obtenus sur les bénéficiaires à l'issue des assistances fournies ;
- Procéder à une revue documentaire et à des entretiens institutionnels et de terrains des acquis du Projet en lien avec le cadre de résultat prévisionnel ;
- Evaluer le cadre partenarial/ le niveau d'implication et de participation des partenaires étatiques (Services techniques, Direction, ministères, etc.) ;
- Apprécier la théorie de changement du projet ;
- Apprécier la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet et les résultats atteints ;
- Evaluer les forces, les faiblesses et les contraintes liés à la mise en œuvre du Projet ;
- Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- Evaluer l'intérêt des bénéficiaires ;
- Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées dans la mise en œuvre du Projet ;
- Sur base des points ci-haut, formuler des recommandations appropriées et les conditions de reproductibilité du projet.

3. Critères d'évaluation et questions clés

3.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure les besoins des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ? – Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du programme de pays ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ? – Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?

- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ? – Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet du PNUD et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficace ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD permettent-ils d'assurer une gestion efficace et efficiente du projet ?

3.4 Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels le PNUD a adhéré ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5 Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?

- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

3.6. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ? Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Les approches méthodologiques peuvent associer plusieurs des méthodes suivantes : L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution) ;
- La théorie du changement et le cadre de résultats ;
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier ;

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes notamment les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Définition des questions de l'évaluation autour des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et en fonction des différentes parties prenantes à interroger ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes ;

Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Enquêtes et questionnaires impliquant notamment des participants aux programmes de développement, des membres de l'UNCT, ou des enquêtes et questionnaires auprès d'autres parties prenantes au niveau stratégique et programmatique ;

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;

L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs et assurer la meilleure validité, fiabilité des données (qualité) possible et encourager leur utilisation ; l'équipe d'évaluation veillera à trianguler les différentes sources de données.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD et le consultant.

5. **Livrables**

Il est attendu du consultant :

- **Un rapport de démarrage (10-15 pages)** : Le rapport doit être préparé par le consultant avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens. Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.
- **Un rapport provisoire (40-60 pages)**: Le consultant doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.
- **Un rapport final en français (40-60 pages au plus hors annexes)** avec un résumé exécutif en français et en anglais. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. **Profil du consultant national**

Le consultant devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement et de genre ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de lutte contre les violences sexuelles et violences basées sur le genre ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
-

- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication.
- Avoir à son actif au moins deux rapports d'évaluation.
- La connaissance des procédures PNUD sera considérée comme un atout.

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera dans le mois d'avril 2020 et s'étendra sur 25 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment :

- a) vérification de l'évaluabilité ;
- b) finalisation des termes de référence de l'évaluation,
- c) définition des dispositions requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ;
- d) validation du rapport de démarrage,
- e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et
- f) acceptation des rapports d'évaluation finaux.

Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité d'une évaluation, cette personne ne doit pas directement gérer l'évaluation. Toutefois, elle devra fournir les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données. Elle aura par ailleurs défini un plan clair quant à l'utilisation des résultats de cette évaluation.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé des partenaires gouvernementaux (MJDH, MFFE, MS, MD) du PNUD de l'Ambassade des Etats Unis, des Ministère d'Etat, Ministère de la Défense (Le Commandement Supérieur de la Gendarmerie), de la Sécurité et de la protection civile (La Direction Générale de la Police Nationale), de la Justice et des Droits de l'Homme (La Direction des Affaires Civiles et Pénales), de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (Le Comité National de Lutte contre les Violences basées sur le genre), de la Société civile (Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire à travers ses cliniques juridiques) et UNFPA qui a collaboré activement à la mise en œuvre du projet.

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au consultant en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD	PNUD, groupe de référence, consultant en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant en évaluation

11. Paie ment

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. **Une offre technique incluant :**

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du consultant dans les évaluations de projets ainsi que les attestations de bonne exécution ;
- Le Curriculum Vitae du consultant ;

ii. **Une offre financière incluant :**

- Les honoraires du consultant
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliquées

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					

d) Evaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenus pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays) ;

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

e) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention : **CONSULTANT NATIONAL EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG).**

f) Les dossiers sont à transmettre par mail à l'adresse suivante :

procurement.offers.ci@undp.org

g) ou déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le 05 Mai 2020 à 17 heures 00**

h) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

Annexes des TDR

1. Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention.
2. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées.
3. Listes des sites à visiter.
4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter ;
5. Matrice d'évaluation
6. Format du rapport d'évaluation
7. Code de conduite

1. Théorie de changement et cadre de résultats

A- Théorie du changement du projet

Dans un contexte social, où les violences sexuelles envers les femmes et les filles persistent et que la prise en charge juridique et judiciaires de ces violences rencontrent encore beaucoup de défis, si les services de sécurité intérieure assurent efficacement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VBSG, si le système judiciaire est plus efficace dans la prise en charge judiciaire des victimes de VBSG et la répression des auteurs, si les populations connaissent l'importance de la loi en matière de VBSG, et peuvent avoir recours aux mécanismes légaux en place pour leur protection et si les autorités nationales assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VBSG y compris la collecte de données et le partage d'information, alors les inégalités seront réduites et les populations vulnérables, notamment les

B- Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte				
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : AXE 1 DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT (PND 2016-2020) - La qualité des institutions et de la bonne gouvernance sont renforcées							
EFFET (OUTCOME) No 1 DU CADRE PROGRAMMATIQUE UNIQUE AUQUEL PARTICIPE LE PNUD : Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités							
Produit CPD : Produit 1.4 : Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont une confiance accrue dans les services de sécurité au niveau communautaire							
Titre et numéro du projet : Projet D’Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d’Ivoire (CIV 10 00xxxxxx)							
Durée de mise en œuvre : 30 mois (juillet 2017 à décembre 2019)			Zones d'intervention: Côte d'Ivoire, couverture nationale, axée sur les régions Cavally, Tonkpi, Guémon, San-Pédro				
Produits attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Baseline		Cibles		
			Valeur	Année	fin 2018	fin 2019	Final
1. Les services de sécurité intérieure assurent effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VBSG	Pourcentage de policiers et de gendarmes désagrégés selon le sexe des zones cibles touchées par la formation de la SGBV, qui ont passé les évaluations avec succès	Rapport de mise en œuvre du projet	Moins de 10%	2017			80%
	Nombre de services de police et de gendarmerie avec des bureaux d'accueil opérationnels SGBV		0	2017			12
	Évolution du nombre de cas de VSGV traités par des bureaux de genre		0 cas par mois	2017			5 cas par mois
2. Le système judiciaire est plus efficace dans le traitement juridique et judiciaire des victimes de la violence sexuelle et sexiste	Nombre de réunions thématiques organisées entre magistrats et OPJ, avec des résolutions réalistes et réalisables	Rapport de mise en œuvre du projet	Aucune réunion de ce type n'a encore lieu au niveau national	2017			36 réunions tenues
	Nombre de points focaux du parquet, et / ou des responsables de BAG formés à la SGBV, qui ont passé les tests de post-formation avec succès	Rapport d'évaluation indépendant, Rapports des services de justice	Aucun point focal Genre dans les parquets, et les gestionnaires de BAG formés	2017			27 points focaux et gestionnaires BAG formés
3. Les populations sont conscientes de l'importance de la loi SGBV et utilisent les mécanismes juridiques	Augmentation de l'utilisation des services de sécurité ou de justice	Rapport d'évaluation indépendant, Rapports des services de justice	la fréquentation des services de sécurité et de justice par la	2017			Augmentation de 40%

en place pour leur protection			population est faible				
	Augmentation du niveau de connaissance de la population sur les mécanismes juridiques		0	2017			50%
	Taux d'augmentation du nombre de cas signalés dans les cliniques juridiques		0	2017			50%
4. Les autorités nationales coordonnent, surveillent et évaluent les interventions de la SGBV, y compris la collecte de données et le partage d'informations.	Nombre de plates-formes fonctionnelles qui produisent des données fiables		0	2017			21
	Existence et disponibilité d'outils de communication normalisés sur les SGBV	Rapport d'évaluation indépendant, rapports périodiques des plates-formes de protection	les outils existent mais pas standardisés	2017			les outils sont standardisés et utilisables à tous les niveaux
	Taux d'augmentation du nombre de données signalées dans le système d'information		les outils de collecte existent mais ne sont pas différenciés et standardisés	2017			

Annexe 2

1. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

PARTIE PRENANTE	STRUCTURE/SERVICE	NOM ET PRENOMS	FONCTION/IMPORTANCE POUR L'EVALUATION	EMAIL	TELEPHONE
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Direction des Affaires Civiles et Pénales	Monsieur DANIOGO Klofanhan Ngolo	Directeur, point focal du MJDH pour la mise en œuvre du projet PARR/VSBG, a créé les cellules VBG et participé à la mission internationale de partage d'expériences et à toutes les activités avec le MJDH. Le Call center se trouve à la DACP et la remise des équipements aux bureaux locaux d'assistance judiciaires et aux plateformes y a été faite.	dazohobaknd@gmail.com	07071266
	Ecole de la Magistrature	Madame CISSE Makouéni Delphine	Directrice ; elle a participé à la mission internationale de partage d'expériences et par la suite a décidé de l'insertion des VBG à la formation initiale des magistrats	cissemakouenidelphine@yahoo.fr	07401111
	Direction des Etudes de la Documentation et de la Législation :	Monsieur TEBABI Hugues Anicet	Sous-directeur, a participé à la mission internationale de partage d'expérience, aux ateliers de formation et expert pour la rédaction du manuel de formation sur les VBG pour les magistrats.	al.tebahi@gmail.com	07932156
	Parquet Général d'Abidjan	Monsieur DJEVIE Aka Bruno	Avocat général, Expert pour l'identification des domaines de collaboration a améliorer entre justice et police judiciaire, expert pour l'élaboration du manuel de formation sur les VBG pour les magistrats.	Brunodjevi3@gmail.com	07959494
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	Commandement Supérieur de la Gendarmerie	Monsieur KARABOUE Aboubakar	Médecin psychiatre Lieutenant-Colonel, point focal VBG de la gendarmerie, formateur sur les VBG	Alexkaman.ak@gmail.com	07626216
	Bureaux d'accueil genre des brigades de gendarmerie de Kouibly, Man, Sangouiné, Sipilou, Taï, Zouhan Hounien /				

	les brigades de gendarmerie des zones cibles;				
Ministère de la Sécurité et de la protection civile	Direction Générale de la Police Nationale / la coordination genre	Capitaine KPIDI Hortence	Coordonnatrice genre de la DGP, point focal de la police nationale	kpidihortence@gmail.com	02282370
	Bureaux d'accueil genre de la police Danané, Biankouma etc				
	Laboratoire de la Police scientifique	Monsieur AKABROU Ibrahima N.	Médecin Commissaire divisionnaire / Directeur du Laboratoire, Expert formateur sur la collecte des traces et la gestion des scènes de crimes. A participé à l'élaboration du manuel de formation	akbnouhou@yahoo.fr	03643534
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Comité National de Lutte contre les Violences basées sur le genre / Plateformes VBG	Madame DJABATE Fatoumata	Directrice, Coordonne les activités des plateformes VBG qui ont bénéficié d'un appui en équipements de sensibilisations	fdjabate@gmail.com	49414189
		Madame SINGBO Alimata Monsieur CAMARA Kogochou Lacina	Chargé-e -s de suivi évaluation, points focaux pour le comité national de lutte contre les VBG, participe aux différents ateliers du projet	Konatelaimita2004@yahoo.fr ckogochou@yahoo.fr	47017953 77443981
Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS)	Programme National Santé Mère Enfant (PNSME)	Dr ZEREBE Toh	Expert VBG, a participé à la formation des médecins et autres prestataires de santé sur la prise en charge clinique du viol et des VBG	zerebetoh@yahoo.fr	48 75 33 16 / 40 48 37 58
Société civile	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire/ Cliniques juridiques Man, San Pedro, Daloa, Guiglo	Madame Simone ASSA-AKO	Présidente, Les cliniques juridiques ont bénéficié d'un appui financier du projet pour la sensibilisation et la prise en charge médicale des victimes	Associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr	07038042
		Blanc Agathe	Membre		09858572
SYSTEME DES NATIONS UNIES	UNFPA	Abiba OUATTARA	Chargée de programme VBG, a participé de concert avec le projet à la mise en œuvre des activités du projet VSBG	aouattara@unfpa.org	08088050

2. Liste des sites à visiter

- Direction Générale de la Police Nationale au PLATEAU,
- Commandement supérieur de la Gendarmerie au PLATEAU,
- Brigades de gendarmerie de SIPILOU, MAN, SANGOUINE, KOUIBLY, TAÏ, ZOUHAN HOUNIEN,
- Commissariats de police de DANANE BIANKOUMA SAN PEDRO, BLOLEQUIN,
- Direction des Affaires Civiles et pénale, Bureau central de l'assistance judiciaire et Centre d'appel du Ministère de la Justice au PLATEAU,
- Ecole de la Magistrature,
- Direction des Etudes de la Documentation et de la Législation,
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire,
- Cliniques juridiques de MAN, DALOA, GUIGLO et SAN PEDRO,
- Bureaux locaux de l'assistance judiciaire de DALOA, GRAND BASSAM,
- Comité national de lutte contre les VBG au Deux plateaux Vallon,
- Plateformes de lutte contre les VBG,
- L'UNFPA.

Annexe 4

3. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Document de projet,
- Convention avec le donateur,
- Rapports des différentes activités,
- Rapports de CLEP, comités techniques et comités de pilotage,
- Rapport de la mission internationale de partage d'expérience,
- Rapport de l'expertise d'identification des domaines de collaboration à améliorer entre police judiciaire et justice,
- Rapport de la formation des auditeurs de justice.
- **Liens des activités de lutte contre les VBG du PNUD (projet VSBG)**
- <https://news.abidjan.net/h/643800.html>
- <https://www.7info.ci/violences-basees-sur-le-genre-des-fonctionnaires-de-police-de-man-renforcent-leurs-capacites/>
- <https://www.rti.ci/info/region/24036/lancement-a-san-pedro-des-activites-de-renforcement-de-la-lutte-contre-les-violences-sexuelles>
- <http://www.linodrome.com/societe-culture/49070-san-pedro-lutte-contre-les-violences-sexuelles-le-pnud-renforce-les-capacites-des-forces-de-securite>
- <https://www.afrique-sur7.fr/409928-femmes-victimes-violence-pnud>
- <https://www.7info.ci/le-pnud-construit-des-bureaux-daccueil-genre-dans-des-brigades-de-gendarmerie/>
- <http://www.atoo.ci/2018/08/29/un-partenariat-pnud-afjci-pour-la-lutte-contre-les-violences-sexuelles/>
- <https://www.ivoirematin.com/news/Societe/un-partenariat-pnud-afjci-pour-la-lutte- n 45476.html>
- <http://news.africahotnews.com/?idnews=818283>
- <http://www.amanien.info/single.php?art=societe-8-leprojetaurenforcementdeluttecontrelesviolencesbasessurlegenrelancsanpedro>
- <https://news.abidjan.net/p/576146.html>
- <https://aip.ci/cote-divoire-aip-des-gendarmes-renforcent-leurs-capacites-sur-les-vbg-a-dabou/>

Annexe 5

4. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

5. Modèle de rapport d'évaluation

1. Titre et pages de garde : doivent indiquer les informations de base suivantes :

- Nom de l'intervention évaluée ;
- Dates de l'évaluation et du rapport ;
- Pays de l'intervention évaluée ;
- Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
- Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
- Remerciements.

2. Informations relatives à l'évaluation et au projet : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		
Source de financement		
Gender Marker		
Agence d'exécution		

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.

- Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
- Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
- Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.

6. Introduction

- Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
- Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
- Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
- Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.

7. Description de l'intervention : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :

- Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
- Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
- Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
- Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
- Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
- Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
- Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
- Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
- Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).

8. Champ et objectifs de l'évaluation : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.

- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
- **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficience, efficacité et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

9. **Approche et méthodes d'évaluation**²: Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
- **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
- **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance**³ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).
- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.

11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

12. la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.
13. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
14. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
15. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
16. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
 - TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

Annexe 7

6. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquête
- 5.

6. sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
7. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
8. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
9. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies****Nom du consultant :** _____**Nom de l'organisation de consultation** (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____